

«Je ne suis pas favorable à la réforme Armée XXI»

Le commandant de corps Simon Küchler¹ explique pourquoi l'armée devrait être réformée autrement que selon les projets de Berne.

Interview menée par H.U. Graf, rédacteur en chef du *Neues Bülacher Tagblatt* (jusqu'en 2002) et ancien conseiller national. Nous remercions le NBT de nous avoir autorisés à reproduire ce texte.

Pourquoi, en votre qualité de commandant de corps, êtes-vous opposé à la réforme de l'armée alors que vous avez participé activement au début des travaux?

Simon Küchler: Je n'ai jamais été fondamentalement opposé à une réforme de l'armée, je considère même que c'est important et nécessaire, mais je ne peux souscrire à la réforme actuelle qui est contestable sur bien des points. Précisons que je m'exprime ici librement et que je ne fais pas partie d'un des comités référendaires.

Quels sont ces points contestables?

Le plus contestable est le non-respect du cahier des charges de l'ancien chef du DDPS qui, à mon avis, est interprété de manière très extensive.

Que disait le cahier des charges d'Adolf Ogi?

Trois éléments étaient considérés comme absolument intouchables: la Constitution, le principe de milice et la neutralité.

Je commence par la neutralité. Les planificateurs ne se sont pas souciés le moins du monde de cette contrainte. Dès le premier plan directeur de l'armée, ils ont clairement misé sur la coopération même avant toute guerre et ont parlé d'engagements communs avec des partenaires, c'est-à-dire l'OTAN, dans la zone opérationnelle avancée. Le 8 décembre 1999, lors de ma dernière séance avec la direction du DDPS, ils ont même demandé l'abandon de la compétence défensive et dit que la nouvelle armée composée de 140 000 soldats/soldates et de 80 000 réservistes était possible si l'on renonçait à la défense du pays et qu'on l'axait entièrement sur la coopération. A l'époque, nous nous y sommes nettement opposés car si un pays neutre coopère **avant** d'être attaqué, il contrevient au droit de la neutralité et cesse d'être neutre.

Mais le DDPS dit aujourd'hui que l'Armée XXI est en mesure de défendre le pays. Qui a raison?

¹ Simon Küchler, Steinen (SZ), commandant du 3^e corps d'armée de montagne de 1993 à 1999

Il est curieux de constater que cette armée, contrairement à ce qui avait été dit à l'époque, serait subitement de nouveau capable de se défendre alors qu'elle ne compte pas un militaire de plus. Même l'actuel chef de l'état-major général Keckeis a expliqué dans des interviews qu'il renonçait à la défense autonome du pays. L'orientation vers une alliance militaire représente pour la Suisse l'abandon historique de principes éprouvés. Ce changement ne devrait pas être dissimulé dans une réforme de l'armée mais faire l'objet de vastes et honnêtes débats.

Vous parliez des missions constitutionnelles de l'armée. Sont-elles respectées?

En ce qui concerne la mission de défense du pays, j'ai déjà dit que Berne voulait renoncer à la défense autonome et se rapprocher de l'OTAN. Quant à la seconde mission («Elle [l'armée] apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception.»), elle me semble encore plus difficile à remplir. Alors qu'en des temps de terrorisme elle prend une importance particulière, les planificateurs n'en ont guère tenu compte. Et je peux le prouver. Lors de cette séance du 8 décembre 1999, ils ont demandé de renoncer à cette mission. Selon eux, l'armée n'était réalisable que si on la déchargeait de cette tâche. Nous nous sommes opposés à cette demande en nous référant à la Constitution. Les jeunes planificateurs ont réinscrit la mission de protection de la population civile dans le texte, mais sans créer une seule formation supplémentaire.

Croyez-vous que la mission constitutionnelle de protection de la population civile ne pourra pas être assumée par l'Armée XXI?

Dans la première version du Plan directeur de l'armée, en tout cas, les planificateurs étaient d'avis que le soutien apporté aux autorités civiles pour la protection de la population et celle des installations vitales jouait un rôle avant tout dans les situations autres que les conflits armés. En temps de guerre, il s'agissait de combattre.

Et qu'avez-vous à redire à cela?

Ceux qui pensent ainsi méconnaissent les besoins de protection particuliers de la population en cas de conflit. C'est pourquoi Armée 95 avait créé les troupes territoriales que l'on veut supprimer maintenant. Ces troupes surveillent et protègent des infrastructures vitales pour la population comme les centrales électrique, les boulangeries industrielles, les hôpitaux, etc. Les pillages récents de Bagdad montrent ce qui peut se passer quand de telles troupes font défaut dans le chaos. De même, on réduit excessivement les troupes de sauvetage. Ces dernières, uniques au monde, sont formées pour sauver les blessés et les

personnes ensevelies sous les décombres. Les entreprises de construction ne peuvent pas le faire.

Maintenant que des voix critiques se font entendre, on a l'impression que Berne apporte des justifications a posteriori.

Le fait que la taille de l'Armée XXI ait été déterminée tout à fait arbitrairement et non en fonction des menaces potentielles, est contestable. Et également le fait qu'une seule variante axée sur l'OTAN ait été proposée au DDPS selon la formule «c'est à prendre ou à laisser».

Que pensez-vous des planificateurs de l'armée?

La composition de la commission de planification est discutable: un groupe de 40 jeunes officiers de métier a conçu une nouvelle armée de milice sans que la milice y soit représentée.

Vous avez été officier de milice jusqu'au grade de brigadier et vous défendez pour cette raison le principe de milice. Qu'est-ce qui vous gêne à cet égard dans la nouvelle armée?

Je pars du principe que la Suisse, petit pays neutre, ne peut pas s'offrir une armée de métier crédible. Les salaires de 40 000 soldats de métier uniquement absorberaient l'actuel budget de l'armée. En outre, si nous tenons à rester neutres, nous avons besoin d'une armée plus importante que d'autres petits pays qui font partie d'une alliance. Comme nous ne pouvons pas nous payer une armée de métier, l'armée de milice reste la seule alternative. En revanche, de nombreux planificateurs n'ont cessé de déclarer publiquement que nous avons besoin d'une armée professionnelle. D'autres, tel le divisionnaire Zwygart, ont parlé d'Armée XXI comme d'une «armée de transition». Mais transition vers quoi? En réalité, dans la nouvelle armée, la milice est dévalorisée bien que la Constitution précise que l'armée est organisée «selon le principe de l'armée de milice».

Que pensez-vous de la structure modulaire prescrite par l'OTAN?

Elle contrevient à notre principe de milice dont l'ancrage régional des troupes fait partie. Et les formations géantes comportant jusqu'à 10 unités subordonnées, voire plus - c'est également une conséquence de la modularité - est contraire à toutes les formes de commandement modernes. Elles ne sont en rien conformes au principe de milice car elles impliquent une administration trop lourde. On ne peut s'empêcher de penser que Berne voudrait «dégouter» la milice.

On dit qu'Armée 95 appartient au passé.

J'ai de la peine à comprendre que le DDPS prétende qu'il n'y a pas d'alternative à Armée XXI. Premièrement, il possède depuis 1996 une «liste des 100 défauts d'Armée 95». La loi actuelle permettrait de corriger sans difficulté tous ces défauts. On n'aurait pas besoin de décision du Parlement ou du peuple. Si on n'a jamais remédié à ces manques, c'est probablement en partie pour pouvoir avancer maintenant cet argument. Mais il se retourne contre ceux qui l'utilisent. La milice, j'en suis sûr, serait toute disposée à corriger ces défauts et à adapter l'armée au futur. Ajoutons qu'en vue de la votation du 18 mai, on présente Armée 95 sous un jour beaucoup plus négatif qu'elle n'est en réalité. Lors de toutes les catastrophes et du Forum économique mondial de Davos, elle a prouvé sa valeur.

Deuxièmement, le DDPS a provoqué lui-même la pénurie de cadres. Si tous les aspirants sous-officiers avaient suivi une école de sous-officiers, l'Armée 95 aurait suffisamment de cadres. Et certains seraient déjà officiers. Mais on a barré la route à des proportions de candidats allant jusqu'à 30 %. Le DDPS est mal venu de se plaindre de cette pénurie dont il est responsable.

On dit qu'il n'y a pas d'alternative à l'Armée XXI.

J'ai également du mal à le croire. Si les planificateurs avaient eux-mêmes proposé des alternatives, nous n'aurions pas aujourd'hui à approuver une solution qui, aux dires du divisionnaire Zwygart, principal concepteur de la nouvelle armée, «présente des défauts». Qui dit qu'il n'y a pas d'alternative reconnaît qu'il manque d'arguments.

Des représentants du DDPS affirment que les gens comme vous apportent de l'eau au moulin des partisans de la suppression de l'armée.

C'est là un argument de propagande inacceptable. On peut légitimement supposer que le peuple est capable de faire la différence entre ceux qui veulent supprimer l'armée, qui sont dangereux, et ceux qui veulent une armée moderne conforme à la Constitution et aux principes encore en vigueur. J'affirme rester, comme des quantités de mes camarades de la milice, un bon patriote et un partisan de l'armée même si je refuse la présente réforme.

Merci pour vos réponses pertinentes.